



Municipalité de Messines

La Fleur de la Gatineau!

Avis public

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MESSINES

Avis public est par les présentes donné par la soussignée directrice générale et greffière de la susdite municipalité que le Conseil municipal de Messines adoptera lors de la séance ordinaire du 6 mai 2026 à 19 heures le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2026-392

**« ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2018-346
PROTANT SUR "CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES
ÉLUS MUNICIPAUX »**

L'objet du règlement consiste à doter le Municipalité de Messines d'un Code d'éthique et de déontologie pour les élus en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et ce, suite à la dernière élection.

Le projet de règlement est maintenant déposé au bureau municipal de Messines, 70, rue principale, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures régulières d'ouverture qui sont du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00

DONNÉ À MESSINES, ce 2^e jour du mois d'avril 2026.

Nathalie Thérien
Directrice générale et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché une (1) copie de l'avis public relatif au règlement # 2026-392 aux endroits désignés par le Conseil entre 8h30 et 16h30 le 2 avril 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2^e jour du mois de avril 2026.

Nathalie Thérien
Directrice générale/ Greffière